



# Recyclons les capsules de café à travers le sac bleu !

*La gestion des déchets est un enjeu crucial pour le Luxembourg. L'acceptation des capsules de café dans le sac bleu représente une opportunité significative pour améliorer les pratiques de recyclage et répond aux attentes des citoyens en matière d'économie circulaire. Cette note de position explore les raisons pour lesquelles cette initiative est non seulement souhaitable, mais également réalisable et bénéfique à plusieurs niveaux.*

## Optimiser la gestion des déchets

Actuellement, la majeure partie des capsules de café consommées au Luxembourg est jetée dans les déchets résiduels. En intégrant les capsules de café dans le sac bleu, nous pourrions **dévier ce flux de déchets de l'incinération vers une filière de recyclage, améliorant ainsi la gestion de fin de vie des capsules.**

**La collecte en porte-à-porte via le sac bleu** est reconnue comme le système **le plus durable** sur les plans environnemental, social et économique pour le recyclage des capsules de café. Une étude d'Ecoconseil a conclu que cette méthode est la plus prometteuse pour ce produit au Luxembourg, **en raison de sa praticité et de son efficacité.** Au contraire, un système de collecte des capsules volontaire, établi en parallèle, impose aux citoyens de faire des trajets supplémentaires, ce qui augmente l'impact sur l'environnement contrairement à l'utilisation d'un sac bleu déjà présent dans les ménages et utilisé par tous.

Le sac bleu fait déjà partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens luxembourgeois et a prouvé son efficacité. **Les citoyens luxembourgeois encouragent les autorités locales à apporter les changements politiques qui s'imposent pour créer un avenir plus durable<sup>1</sup>.** Ils souhaitent voir des actions concrètes pour améliorer la gestion des déchets et promouvoir le recyclage.

La collecte des capsules de café dans le sac bleu répondra directement à cette demande en offrant une solution tangible et visible pour un problème quotidien. En ajoutant les capsules de café à ce système, nous capitalisons sur une infrastructure existante et familière, ce qui facilite l'adoption par les citoyens et maximise les taux de collecte.

---

<sup>1</sup> <https://economie-circulaire.public.lu/fr/inpractice/citizens.html>

Au-delà d'un geste environnemental facile à adopter, cette évolution offre un bénéfice économique aux citoyens. En effet, **les producteurs de capsules s'engagent à couvrir les coûts de collecte, de tri et de recyclage des capsules à travers le sac bleu**. Cela soulagerait les ménages et les communes qui portent aujourd'hui le poids financier de la gestion des déchets résiduels dans lesquels finissent les capsules. Les capsules seraient donc recyclées au lieu d'être incinérées, et **le coût lié à cette gestion sera transféré des citoyens aux producteurs de capsules**.

Le seul centre de tri luxembourgeois des emballages est déjà équipé d'un deuxième courant de Foucault, capable de trier les petits emballages en aluminium, y compris les capsules de café. Cela signifie **qu'aucun investissement supplémentaire n'est nécessaire** pour mettre en œuvre cette initiative, rendant le projet techniquement faisable immédiatement sans contrepartie économique. Accepter les capsules de café ne demande aucun effort financier ni social, car les fondations d'un meilleur système de recyclage des capsules existent déjà dans le pays.

### Une solution qui répond aux objectifs nationaux et précurseure en Europe

En 2020, le Luxembourg était le **premier pays à adopter des principes de l'économie circulaire dans sa stratégie gouvernementale**<sup>2</sup>. Soutenir notre projet contribuerait également à atteindre les objectifs de la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg », notamment l'objectif 3.3 qui vise à assurer un recyclage de haute qualité.

Adopter notre solution placerait également le Luxembourg parmi les pays les plus innovants en Europe et conformerait déjà le pays aux obligations européennes à venir. **La législation européenne sur la gestion des déchets d'emballages (PPWR) prévoit en effet de classer les capsules de café comme des emballages** dès sa mise en œuvre. Leur inclusion dans le système du sac bleu qui collecte les emballages en métal et en plastique serait donc en parfaite conformité avec cette législation.

Le Luxembourg peut s'inspirer des exemples belge et allemand, où les capsules de café sont déjà acceptées dans leur système équivalent à notre sac bleu depuis plusieurs années. **Environ une capsule sur deux** mises sur le marché est alors collectée grâce à ces solutions, démontrant la **faisabilité et l'efficacité** de cette approche.

### Conclusion

Pour mettre en œuvre cette initiative, il est essentiel **d'adapter la communication pour informer les citoyens** qu'ils peuvent désormais trier leurs capsules de café dans le sac bleu. Ensuite, les **capsules triées seront envoyées vers une filière de recyclage via le centre de tri déjà équipé**. Cette démarche représente une avancée significative vers une gestion plus durable des déchets au Luxembourg, en répondant aux attentes des citoyens, et transférant le coût de gestion aux producteurs et en s'alignant sur les objectifs nationaux et européens.

<sup>2</sup> <https://csdd.public.lu/fr/avis/2021/7-principes-economie-circulaire.html>

## A PROPOS D'AREME

AREME regroupe des marques qui utilisent un emballage en aluminium pour leurs produits. Les membres fondateurs d'AREME, Nespresso et Groupe Bel avancent ensemble avec une mission claire : améliorer la collecte, le tri et le recyclage des emballages et objets assimilés comme des emballages en aluminium à travers la collecte sélective du sac bleu.

Aujourd'hui, les petits emballages et capsules en aluminium sont incinérés ou enfouis alors qu'ils pourraient être collectés sélectivement et recyclés. AREME propose d'étendre les instructions de tri du sac bleu à ces petits emballages et capsules de café afin qu'ils soient triés dans le centre de tri Luxembourgeois et qu'ils puissent être recyclés dans de nouveaux produits.

### Pour plus d'information, contactez:

Elise Regairaz  
AREME Coordinatrice  
+32 (0)491 51 23 28  
[elise.regairaz@areme.eu](mailto:elise.regairaz@areme.eu)

[www.areme.eu](http://www.areme.eu)